
Service public d'orientation : Le ministère ne cache plus ses intentions

Lors de la réunion du 5 mai 2010 du groupe de travail sur les missions des Conseiller-ère-s d'Orientation Psychologues, le Ministère de l'Éducation Nationale a confirmé ses intentions. Le texte de cadrage proposé à ce groupe de travail (cf site web SUD Éducation) constitue bien la feuille de route que s'est fixé le gouvernement : **démantèlement du service public d'orientation de l'Éducation Nationale et dévoiement des missions des COP telles que définies dans le décret statutaire du 20 mars 1991.**

Le projet du ministère est inacceptable pour au moins deux raisons :

■ La disparition programmée des CIO

Le texte du ministère ne fait plus véritablement référence aux CIO. Il n'est question que de « centres ressources que constituent les réseaux locaux de la formation, de l'emploi et de l'insertion tout au long de la vie... » Les CIO ne sont cités que dans une parenthèse en tant que lieu où exercent des « professionnels de l'orientation ». Clé de voûte d'un service public d'orientation dans l'éducation nationale, le CIO est une garantie pour les élèves et leurs familles, mais aussi pour les équipes éducatives des établissements du second degré, d'accéder à un conseil en orientation effectué en toute objectivité par des professionnels qualifiés. Or, dans le projet ministériel, le CIO en tant que tel disparaît. Il s'agit bien de la remise en cause de **l'existence réelle d'un service public d'orientation autonome dans l'éducation nationale destiné prioritairement aux élèves en formation scolaire. S'y substituerait par absorption ou dilution, un « dispositif miracle unique » de formation, d'orientation et d'insertion tout au long de la vie décliné pour tou-te-s, du berceau au tombeau, censé assurer à chacun-e la maîtrise d'un kit de compétences dont l'objectif visé est de permettre et de faire accepter « d'errer au mieux » dans les parcours chaotiques du chômage et de la précarité ... Joli programme pour nos élèves !!!**

En bref, on passerait ainsi d'une logique d'aide à l'orientation scolaire et professionnelle pour tou-te-s les élèves à une logique d'insertion... dans la précarité généralisée, particulièrement pour celles et ceux qui rencontrent plus de difficultés ou qui décrochent.

■ Des conseiller-ère-s d'orientation psychologues dépossédé-e-s de ce qui constitue leur cœur de métier

Jusqu'alors mission fondamentale des conseiller-ère-s d'orientation psychologues, l'entretien conseil en orientation, articulé autour de la dimension psychologique inhérente à toute projection dans l'avenir, ne serait plus de leur compétence. Ils-elles perdraient ainsi le contact direct avec les jeunes et leur famille. Au mieux, car ce n'est pas explicitement spécifié dans le texte, **on ne retrouverait cette fonction que vis-à-vis de « publics à besoins particuliers », des élèves porteurs de handicap, de celles et ceux nouvellement arrivés en France, des décrocheurs ou de celles et ceux appartenant à un dispositif relais... qui selon le ministère, semblent les seul-e-s à « nécessiter une activité de conseil en orientation approfondi ». Les autres élèves (qui pourtant ont eux aussi à s'orienter !) ne pourront plus bénéficier de l'aide de ces professionnels qualifiés.**

Dans ce schéma, qui repose sur le poncif éculé et simpliste « une bonne information engendre une bonne orientation », **les COP** seraient cantonnés aux cas difficiles « ou désespérés » qu'ils seraient chargés d'évincer vers des voies de garage. Ils **deviendraient ainsi « les nettoyeurs (façon RoboCOP !) » du système scolaire.**

Ce sont les personnels enseignants qui au prix d'un nouvel alourdissement de leurs missions actuelles auraient la charge de pseudos entretiens d'orientation. Ils se retrouveraient ainsi dans un positionnement difficilement tenable, puisque au-delà d'une surcharge de travail, ils ne sont nullement formés pour cette tâche (et d'ailleurs dorénavant avec la « masterisation », ils ne sont nullement formés tout court ou presque !). En outre, ils ne peuvent avoir le recul nécessaire dans ce rôle puisqu'ils sont aussi évaluateurs. Quel part d'objectivité pourront-ils développer dans ces conditions ?

Reste aux conseiller-ère-s d'orientation psychologues à :

- contribuer au développement des 2 niveaux du "service dématérialisé" prévu dans la loi OFPTLV ⁽¹⁾ (internet, plateformes numériques et prestations de conseil et d'accompagnement).
- Renforcer leur rôle de conseiller-ère-s techniques des chefs d'établissements dans une logique « d'ingénierie de l'orientation » qui consiste concrètement à mettre en œuvre les dispositifs informatifs bidons prévus dans la réforme du lycée et le PDMF. Sur ce volant de leur activité, les COP devraient aussi apporter « conseil et appui aux professeurs principaux et référents ». Autrement dit, aider ces personnels à se substituer à eux !

Ce projet de texte qui dénature les missions des COP est totalement inacceptable. En l'état, il sonne le glas du métier de COP. Il s'agit de toute évidence de la première cartouche d'un fusil à 3 coups. Avec de telles missions qui ne nécessitent pas explicitement une qualification de psychologue, **nul doute que les missions des CIO, puis le statut, le recrutement et la formation seront eux aussi transformés pour être mis au diapason de l' OFPTLV ⁽¹⁾ au sein des « centres de ressources pour la formation, l'insertion professionnelle et l'emploi » qui seront déclinés de façon disparate sous l'égide des régions.**

Chacun-e aura bien compris que l'heure est grave. **Nous n'en sommes plus aux menaces et aux projets mais à leur mise en œuvre concrète.**

Aussi, nous appelons les personnels à s'organiser à la base sans plus attendre pour :

- **débattre de ce projet et exprimer avec force leurs revendications.**
- **définir collectivement les modalités de lutte pour s'opposer efficacement à la disparition du service public d'orientation de l'Éducation Nationale et au dévoiement de ses missions.** (boycott des commissions d'appel et d'affectation. « Retenue » des DCIO au centre pour qu'ils ne puissent pas y participer. Refus d'effectuer les bilans psychologiques pour les CDO et MDPH...)
- **informer les élèves, leurs familles et les enseignant-e-s** (victimes eux aussi de ce démantèlement) **pour qu'ils s'engagent également dans la lutte.** Refus des fonctions de professeur principal ou référent, refus de participer à la mise en place du PDMF et du volet orientation du projet d'établissement...

Afin de permettre dans un 1^{er} temps aux personnels des services d'information et d'orientation d'être couverts pour se réunir en assemblées générales départementales ou académiques, la fédération des syndicats Sud Education déposera un préavis de grève reconductible spécifique.

La fédération des syndicats Sud Education portera ces propositions auprès de ses partenaires syndicaux. Elle mettra également en débat la perspective d'actions plus dures (dont l'opportunité se discute) du type gel du travail en établissements scolaires et / ou fermetures protestataires des CIO au public.

Aujourd'hui comme hier,

Sud Education est totalement opposé à toute idée de continuum « orientation / insertion tout au long de la vie ».

Nous continuons à défendre (et souligner la nécessité de) l'existence d'un véritable service public d'orientation de l'éducation nationale dans l'éducation nationale sur la base de ses missions actuelles au service de tou-te-s les élèves.

Nous combattons toute perspective de régionalisation du service et des personnels d'orientation, ainsi que toute mesure visant à mettre en place une orientation à deux vitesses.

NON AU DEMANTELEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION

NON A LA CONFUSION ORIENTATION / INSERTION

(1) loi sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie.